

Appel à consultation N°07/2023_SPA/RAC

Conception de supports de communication pour la SPAMI Day 2023

24 Janvier 2023

CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. PRESENTATION DU SPA/RAC

Le SPA/RAC est le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées du PNUE/PAM, créé en 1985 dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. La mission du SPA/RAC est de soutenir les efforts des pays méditerranéens pour préserver et gérer durablement les espèces menacées ou en voie d'extinction ainsi que les aires ayant une valeur naturelle ou culturelle particulière.

Le SPA/RAC assure, entre autres activités, la gestion et l'animation de la Liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Liste des ASPIM ou *SPAMI List* en anglais), établie en 2001 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Cette liste comprend actuellement 39 Aires marines et côtières protégées (AMCP), en reconnaissance de leur intérêt écologique, scientifique, esthétique, culturel ou éducatif à échelle régionale.

Une journée de célébration des ASPIM (« SPAMI Day ») a été instaurée en 2021, et a lieu le 15 avril de chaque année. 2023 marquera donc la deuxième édition de la SPAMI Day. L'objectif est de promouvoir la Liste des ASPIM, autrement dit des aires marines d'exception, gérées de façon exemplaire, et plus largement, à sensibiliser sur la conservation des océans.

Le thème de la SPAMI Day 2023 est la cogestion et l'implication des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la gestion des AMCP.

Nous précisons que la communication autour de la SPAMI Day est réalisée principalement en anglais. Certains supports seront adaptés en d'autres langues pour être utilisés localement dans les ASPIM (albanais, arabe, espagnol, français, grec, italien, slovène).

2. PRESTATION DEMANDEE, LIVRABLES ET DELAIS

Prestations	Livrables	Délais
Appel à projets pour les OSC		
Conception d'une affiche pour promouvoir l'appel à projets, destiné aux organismes de la société civile pour la célébration de la SPAMI Day 2023 et la mise en œuvre d'action de co-gestion dans les ASPIM. L'affiche devra avoir un design engageant. Des illustrations ou des photos pourront être utilisées. Le SPA/RAC ne dispose pas forcément du matériel nécessaire, l'agence devra dans ces cas le fournir. L'affiche devra comporter les éléments suivants : logo SPAMI Day, logos	<ul style="list-style-type: none">- Affiche appel à projets en A2 pour impression (pdf + .ai)- Adaptation de l'affiche en 7 autres langues (Albanais, arabe, espagnol, français, grec, italien, slovène)- Le même visuel adapté pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg)	6 février 2023

<p>UNEP/MAP-SPA/RAC, logos bailleurs de fonds, hashtag, adresse du site web des ASPIM, et un message d'appel à l'action. Selon la pertinence, ces éléments pourront être ajoutés : slogan de 2023, tagline spécifique à la SPAMI Day.</p> <p>Le support devra respecter la charte du SPA/RAC (utilisation du logo, couleurs et les polices de caractère).</p> <p>Ps : Les produits qui seront développés par la suite devront suivre la même ligne graphique.</p>		
<p>A partir de l'affiche, proposer une signature mail.</p> <p>L'objectif est d'utiliser les correspondances mails du staff du SPA/RAC pour contribuer à la promotion de l'appel à projets.</p> <p>Les éléments à garder sont surtout : le logo SPAMI DAY avec sa date, et le message d'appel à l'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Signature mail (jpg) 	6 février 2023
Promotion et célébration de la SPAMI Day sur site et les réseaux sociaux		
<p>Conception de supports pouvant être imprimés par les gestionnaires ou autre voulant célébrer la SPAMI Day.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visuels pour T-shirt côté cœur et dos (pdf) - Pins SPAMI Day (pdf) - Affiche SPAMI Day en A2 pour impression (pdf + .ai) - Adaptation de l'affiche SPAMI Day en 7 autres langues - Le même visuel adapté pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg) - Invitation pour la célébration de la SPAMI Day (pdf, jpg) - Adaptation de l'invitation en 7 autres langues - Invitation en format éditable pour l'adapter à un événement en particulier et en différentes langues (.ai ou .psd et .ppt) 	13 février 2023
<p>Il s'agit ici de réaliser la conception des cover pour les pages Facebook, Twitter, LinkedIn du SPA/RAC, ainsi que des cartons personnalisables (en interne par</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cover Facebook / Twitter / LinkedIn (jpg) - Un pack de différents modèles de carton éditables à utiliser sur 	20 février 2023

<p>le SPA/RAC ou par les gestionnaires) pour informer sur les événements, les SPAMI etc. L'objectif est d'encourager à célébrer les SPAMI, en allant sur place ou simplement dans la nature.</p> <p>Pour information, un teaser sera également réalisé à cet effet. Cette prestation n'est pas incluse dans le présent appel à consultation.</p>	<p>Facebook, Twitter et LinkedIn pour citation, annonce d'un événement, partage d'une information sur les ASPIM, avec ou sans photo (.ai ou .psd et .ppt)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un lot de 20 cartons - Carton « jour j » pour réseaux sociaux (jpg) 	
<p>Mise en page du communiqué de presse (2 pages) en format Word.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué de presse mis en page en format Word 	<p>20 février 2023</p>
<p>Promotion des projets des OSC</p>		
<p>A la suite de l'appel, 6 projets seront sélectionnés. Il s'agit ici de réaliser la conception des fiches projets pour les faire connaître.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 6 fiches projets pour impression (pdf) – format A5 (peut changer si besoin) - Adaptation des fiches en 7 autres langues - Les mêmes visuels adaptés pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg) 	<p>28 février 2023</p>
<p>Promotion des activités d'échanges dans les ASPIM (SPAMI twinning programme)</p>		
<p>Des activités d'échanges entre ASPIM auront lieu après la célébration de la SPAMI Day. Des supports promotionnels seront réalisés et offerts aux gestionnaires et partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visuel pour sweatshirt côté Cœur et dos (pdf) - SPAMI twinning - Visuel pour carnet (pdf) - SPAMI twinning - Visuel pour gourdes (pdf) - SPAMI twinning - Visuel pour sac banane, environs 3x5 cm (SPAMI twinning) 	

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à consultation est ouvert aux prestataires de services ayant des compétences avérées et une expérience en matière de conception et production de supports de communication.

Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils possèdent toutes les garanties requises notamment juridiques et professionnelles pour assurer l'exécution de la présente mission dans de bonnes conditions.

ARTICLE 2 - CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

Les documents d'offre doivent comprendre séparément (i) une offre technique, (ii) des documents administratifs et (iii) une offre financière.

Les prestations fournies dans le cadre de cette mission, se composent d'un coût global forfaitaire ferme et non révisable.

Dossier technique :

- **L'expérience de l'agence** : Lister des travaux de conception de supports de communication réalisés par l'agence, avec des images ou des liens des produits.
- **L'expérience des membres de l'équipe (peut être constituée d'une personne)** : pour chaque membre de l'équipe impliqué dans ce projet, lister les travaux de conception de supports de communication pertinents par rapport à ce projet (bannières/cartons réseaux sociaux, affiches, dépliant, flyer, invitation, documents, t-shirt etc.), accompagnées d'images ou liens pour les voir. Chaque membre est évalué séparément puis la moyenne est calculée.
- **Profil des membres de l'équipe** : pour chaque membre de l'équipe impliquée dans ce projet, présenter un CV. Chaque membre est évalué séparément puis la moyenne est calculée.
- **Méthodologie et plan de travail** : note présentant la démarche de travail (démarche, étapes, outils pour le suivi, ...).

Dossier administratif :

1. Une copie du Registre National des Entreprises ;
2. Une attestation fiscale justifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'administration fiscale, valable à la date de la soumission ;
3. Une attestation de solde délivrée par l'organisme de sécurité sociale auquel le soumissionnaire est affilié, valable à la date de la soumission ;
4. Une copie du certificat de non-faillite valable le jour de l'ouverture ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur de non-faillite ;
5. Une déclaration sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou de toute autre situation pouvant entraver son indépendance lors de l'exercice de sa mission ;
6. Les Termes de Références paraphés et signés sur toutes les pages, avec signature et cachet du soumissionnaire à la dernière page.

Dossier financier :

L'offre financière devra être exprimée en hors taxes, la TVA devra être ajoutée en sus. Elle inclura tous les coûts liés à l'exécution de la prestation. L'offre financière doit également inclure le document suivant :

- La soumission dûment remplie selon le modèle en Annexe 1 ;
- Détails estimatifs des prix selon le modèle en Annexe 2.

ARTICLE 3 - REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : car-asp@spa-rac.org, la date de la transmission électronique faisant foi en mettant en objet :

“APPEL A CONSULTATION N°07/2023_SPA/RAC – Comm. SPAMI Day”

La date limite de réception des offres est fixée au 30 janvier 2023 à 23h59 UTC+1 (Heure de Tunis).

Toute offre parvenant au SPA/RAC après cette date et cette heure sera rejetée.

ARTICLE 4 - DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification de certaines parties des documents d'appel à consultation, ils devraient se référer au client par écrit, par voie de courrier électronique, à l'adresse car-asp@spa-rac.org ; cc : dorra.maaoui@spa-rac.org ; saba.guellouz@spa-rac.org ; souha.asmi@spa-rac.org, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant de transmettre leur offre.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements relatifs au présent marché, dont le montant est fixé dans la soumission, seront réglés dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture et des documents justificatifs y afférents et/ou la validation par le SPA/RAC.

ARTICLE 6 - VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre sera lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 7 - PROCEDURE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le choix de l'offre la mieux disante résultera d'une pondération des notes technique et financière.

7.1. Évaluation des offres techniques

Les critères et notation sont définis dans le tableau ci-dessous.

Critères			Notation
Expérience de l'agence	Noté sur 30 Conception de supports de communication (bannières/cartons réseaux sociaux, affiches, dépliant, flyer, invitation, documents, t-shirt etc.)	Nombre de réalisations similaires de l'agence	5 points/ référence
		Pas d'expérience similaire	Critère éliminatoire
Expérience de l'équipe (design graphique)	Conception de supports de communication (bannières/cartons réseaux sociaux, affiches, dépliant, flyer, invitation, documents, t-shirt etc.) Noté sur 45	Nombre de réalisations similaires réalisées par chaque membre de l'équipe	5 points/ réalisation similaire
		Pas de réalisations similaires	(Critère éliminatoire)
	Profil des membres de l'équipe technique Noté sur 5	Diplôme supérieur en design graphique ou similaire	5 points
		Pas de diplôme supérieur en design graphique ou similaire	0 points
Méthodologie et plan de travail	Noté sur 20	Démarche de travail bien présentée, cohérente et efficace, plan de travail très clair, répondant aux attentes exprimées dans les TdR	20 points
		Démarche de travail bien présentée et cohérente,	15 points

		plan de travail suffisamment clair, répondant aux attentes	
		Démarche de travail clairement présentée et cohérente mais plan de travail ne répondant pas complètement aux attentes	10 points
		Démarche de travail non clairement présentée ou manque de cohérence et plan de travail ne répondant pas complètement aux attentes	5 points
		Démarche de travail et/ou plan de travail ne répondant pas aux attentes ou pas de Démarche de travail et/ou plan de travail présenté(e)	0 points
Total / 100 points		

Nota bene :

- **Les réalisations similaires jugées de qualité non suffisante ne seront pas prises en compte.**
- Concernant l'évaluation de l'expérience de l'équipe technique de design graphique, et au cas où l'équipe comprend plus d'un membre, chaque membre est évalué séparément. La note attribuée est la moyenne des notes individuelles.

Une fois le travail d'évaluation technique terminé, le Comité attribue une note finale technique à chaque offre.

Toute offre qui n'a pas atteint le score minimum de 70 points est éliminée. Si aucune offre n'atteint 70 points ou plus, la procédure d'appel à consultation est déclarée infructueuse.

7.2. Évaluation des offres financières

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique sont ouvertes.

Le Comité d'évaluation vérifie que les offres financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques évidentes. Les erreurs arithmétiques éventuelles sont corrigées et les chiffres corrigés sont pris en considération.

Le Comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière. L'offre financière la moins disante et jugée valable reçoit 100 points. Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante :

$$\text{Note financière} = (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre en question}) \times 100.$$

7.3- Conclusions du comité d'évaluation

Le choix de l'offre la mieux disante résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 70/30. À cet effet :

La note technique sera multipliée par un coefficient de 0,70.

La note financière sera multipliée par un coefficient de 0,30.

Les notes technique et financière pondérées ainsi calculées sont additionnées pour identifier l'offre ayant obtenu la meilleure note finale technico-financière.

L'offre la mieux disante est celle qui aura obtenu la meilleure note finale technico-financière.

Dans le cas où deux offres ont la même note technico-financière, la préférence sera donnée au soumissionnaire (par ordre de priorité) :

- Ayant obtenu la meilleure note relative à la note Expérience et références de l'équipe technique
- Ayant obtenu la meilleure note technique
- Ayant la meilleure offre financière.

ARTICLE 8 – DELAIS DE LIVRAISON

Le délai de livraison de tous les livrables définis dans l'article 2 des spécifications techniques. Le délai final pour toute la prestation objet du présent marché est fixé au 15 avril 2023.

ARTICLE 9 - PENALITES DE RETARD

A défaut d'achèvement par le titulaire des prestations à sa charge dans les délais contractuels prévus dans l'article 8, il sera appliqué de plein droit et sans préavis, une pénalité d'un (1 %) du montant global du marché (en T.T.C.) pour chaque jour calendaire/ ouvrable de retard. Le montant des pénalités de retard sera défalqué des décomptes.

Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant global du marché en T.T.C. Lorsque ce plafond est atteint, le SPA/RAC se réserve le droit de résilier le marché au tort du titulaire,

conformément à l'article 15 ci-dessous, sans que le titulaire ne puisse élever de contestations ou prétendre à un quelconque dédommagement.

ARTICLE 10 - REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différends relatifs à l'exécution ou l'interprétation des clauses du marché, les deux parties rechercheront un accord à l'amiable. A défaut d'une solution à l'amiable, tous les différends relatifs à ce marché seront du ressort des tribunaux compétents de Tunis.

Article 11 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le titulaire prendra et maintiendra une assurance couvrant les risques et pour les montants couvrant la valeur du marché ; et à la demande du Client, lui fourniront la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

La force majeure signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par cette partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

La partie qui invoque la force majeure doit en informer son co-contractant dans les sept (07) jours calendaires de son avènement, ainsi, le délai contractuel sera suspendu d'un commun accord entre les parties, pour la période couverte par le cas de force majeure.

Le SPA/RAC a toute la latitude d'évaluer si la circonstance des empêchements invoqués par le titulaire en tant que force majeure sont convaincantes, dans le cas contraire, les jours d'arrêt seront comptabilisés jours de retard.

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation: a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent marché; et b) averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

ARTICLE 13 : CLAUSES DE CONFIDENTIALITE/SECRET PROFESSIONNEL

Le prestataire retenu s'engage à observer une totale discrétion pour tout ce qui concerne les faits et les informations dont il a pris connaissance lors de la réalisation de sa mission.

Tout membre faisant partie de l'équipe affectée à la mission objet du présent cahier des charges qui contreviendrait à l'obligation du secret professionnel précitée s'exposerait à des procédures judiciaires.

ARTICLE 14 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE & PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les droits légaux dans le monde entier concernant les travaux ou inventions réalisés dans le cadre de ce marché demeurent propriété du SPA/RAC. Le prestataire reconnaît que de tels droits incluent les droits suivants, sans s'y limiter: copyrights et autres droits sur le matériel écrit, les enregistrements sonores et visuels (comprenant les rapports et les films, les cartes, les photographies, etc...) ainsi que les brevets et autres sur les inventions, et que ces droits permettent au SPA/RAC de contrôler toute publication, matériel publicitaire et autre exploitation desdits travaux et inventions.

Tous les plans, dessins, photos, spécifications, données et contenu des études, rapports, autres documents et logiciels, soumis par le prestataire pour le compte du SPA/RAC en exécution du présent marché, deviendront et demeureront la propriété du SPA/RAC, le prestataire les remettra au SPA/RAC. Le prestataire n'a le droit ni d'utiliser ni de copier les produits issus du présent marché quels que soient leurs formes ou leurs supports sans la non-objection écrite explicite du SPA/RAC."

ARTICLE 15 – RESILIATION DU MARCHÉ

Le SPA/RAC peut résilier le Contrat par notification écrite adressée au titulaire à la suite de l'un des événements indiqués ci-après :

- a. Non-respect du délai d'exécution en application de l'article 8 « Délai de réalisation de la prestation » ;
- b. Dans le cas décrit à l'article 9 "Pénalité de retard" l'atteinte du plafond de la pénalité de retard de 10% du montant total du marché ;
- c. Non-conformité au contenu des prestations listées dans les sections 2 & 3 du Cahier des spécifications techniques ;
- d. Si le titulaire fait faillite ou entre en règlement judiciaire ;
- e. Si, par suite d'un cas de force majeure, le titulaire est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période au moins égale à soixante (60) jours ; et
- f. Si de l'avis du Client, le titulaire s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le SPA/RAC des avantages de cette dernière ; ou
- g. Si le SPA/RAC, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le marché.

ANNEXE 1

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné (Directeur) de Inscrit au registre de commerce le sous le numéro faisant élection de domicile au Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier faisant l'objet de l'appel d'offres N°, lancé par, relatif à une mission de.....me soumetts et m'engage à exécuter les prestations demandées conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même sans tenir compte des taxes et sachant que les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'assureur.
Le montant total de mon offre s'élève à (.....) TND hors taxes
Le montant total des taxes s'élève à (.....) TND
Le montant total de mon offre s'élève à (.....) TND TTC

Je prends acte que vous n'êtes pas tenus de donner suite à l'appel d'offres et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de cent vingt jours (120 j) à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le SPA/RAC s'engage à payer le montant après la signature d'une convention au compte courant bancaire auprès de la Banque au nom de Sous le numéro : RIB

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

Fait à, le

(Nom et Prénom et fonction)
Bon pour soumission
(Signature et cachet)

ANNEXE 2

DETAILS ESTIMATIFS DU PRIX GLOBAL DE L'OFFRE

Le prestataire fournit à l'appui de sa soumission un sous détail de chaque prix unitaire du bordereau dressé selon le modèle suivant :

Désignation	Coût en HT	Coût en TTC
- Affiche appel à projets en A2 pour impression (pdf + .ai) - Adaptation de l'affiche en 7 autres langues (Albanais, arabe, espagnol, français, grec, italien, slovène) - Le même visuel adapté pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg)		
- Signature mail (jpg)		
- Invitation pour la célébration de la SPAMI Day (pdf, jpg) - Adaptation de l'invitation en 7 autres langues - Invitation en format éditable pour l'adapter à un événement en particulier et en différentes langues (.ai ou .psd et .ppt)		
- Affiche SPAMI Day en A2 pour impression (pdf + .ai) - Adaptation de l'affiche SPAMI Day en 7 autres langues - Le même visuel adapté pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg)		
- Pins SPAMI Day (pdf)		
- Visuels pour T-shirt côté cœur et dos (pdf)		
- Cover Facebook / Twitter / LinkedIn (jpg)		
- Un pack de différents modèles de carton éditables à utiliser sur Facebook, Twitter et LinkedIn pour citation, annonce d'un événement, partage d'une information sur les ASPIM, avec ou sans photo (.ai ou .psd et .ppt)		
- Edition d'un lot de 20 cartons		
- Carton « jour j » pour réseaux sociaux (jpg)		
- Communiqué de presse mis en page en format Word		
- 6 fiches projets pour impression (pdf) – format A5 (peut changer si besoin) - Adaptation des fiches en 7 autres langues - Les mêmes visuels adaptés pour le partage par mail et réseaux sociaux (jpg)		
- Visuel pour sweatshirt côté cœur et dos (pdf) SPAMI twinning		
- Visuel pour carnet (pdf) SPAMI twinning		
- Visuel pour gourdes (pdf) SPAMI twinning		
- Visuel pour sac banane, environs 3x5 cm (SPAMI twinning)		
	Total	Total

Arrêté le montant de l'offre TTC à la somme de

.....

...

Fait à, le